



ARTICLE n°32

FICHE DE LOT

FORÊT(S) DOMANIALE(S) DE HEZ-FROIDMONT LOT DE PECHE ETANG DU FOND DE LA GARDE

Liste nominative des éléments constitutifs du bail:

Clauses particulières du bail

1. Objet

L'ONF donne en location au preneur qui l'accepte, le droit de pêche sur le lot désigné ci-après. Le preneur déclare bien connaître ledit lot à tous égards et reconnaît expressément avoir pris connaissance des clauses et conditions de la location.

2. Consistance et désignation du lot

a. Description du lot

Superficie :	1,80 ha
Linéaire étang :	Non déterminé
Linéaire cours d'eau :	Néant
Durée de la location :	12 ans
Département :	60
Communes de situation :	La Neuville en Hez
Consistance et limites :	Parcelle 78 (voir carte en annexe)
Accès :	Accès par Boulincourt - Parking aménagé près de l'étang - Circulation interdite sur la digue
Statut juridique :	Eau libre
Catégorie piscicole :	2ème catégorie

Concession accessoire : Néant

Correspondant local du lot de pêche : Monsieur MORIN Francois
UT OISE-OUEST
MF des Ployes
60 510 LA NEUVILLE EN HEZ
☎ 03,44,7898,48 - 06,20,01,16,10
Mail : françois.morin@onf.fr

b. Conditions particulières de l'exercice de la pêche

Espèces autorisées : Législation en vigueur

Mode de pêche autorisé : Uniquement à partir de la berge à la ligne flottante et au lancer.

Période de pêche autorisée : Application de la réglementation des eaux libres de 2ème catégorie

Horaire de pêche autorisé : Heures légales - Interdit de nuit

Restriction supplémentaire : Néant

Nombre de pêcheurs autorisé Simultanément : Non limité

Autre ayant droit sur le site : Chasse à tir, à courre et exploitation forestière

Equipements touristiques et autres ³² : Table - banc en bordure de l'étang

Clauses environnementales : Néant

Autres clauses

Etang touristique - Nombreux promeneurs. Le locataire devra supporter la fréquentation soutenue du grand public en ne fermant pas l'accès du tour de l'étang. Interdiction de transporter le matériel de pêche à l'aide de véhicule dans les zones fermées à la circulation. Interdiction de pêcher dans un rayon de 10 mètres autour des points d'arrivées et de départs des eaux. Embarcations interdites. Opération de reempoisonnement à réaliser selon l'article 22 - CCG Location Pêche. Tout apport de feu est interdit. Aucun déchet ne doit-être laissé sur place. Tous postes de pêche et leur aménagement seront soumis à l'approbation formelle de l'ONF. Concours soumis à approbation ONF. Interdiction d'accéder à l'étang avec un véhicule en empruntant les routes forestières fermées à la circulation. Tout affichage spécifique lié à l'activité est soumis à autorisation ONF. Quad, moto et Buggy sont interdits.

Entretien à la charge du locataire

L'entretien du site pour la pratique de la pêche est à la charge du locataire : enlèvement régulier des embâcles et les grilles du déversoir doivent-être maintenues en parfait état de propreté, faucardage, taille des arbres de bordure et débroussaillage pour accéder et aménager les postes de pêche, etc. Signaler à l'ONF les fuites sur la digue et les chablis.

³² Voir en annexe la carte des équipements à la signature du bail y compris les routes forestières ouvertes à la circulation publique

Carte du parcours de pêche et chemin d'accès, notamment en cas de chemin forestier fermé à la circulation publique.

3. Durée du bail

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2029

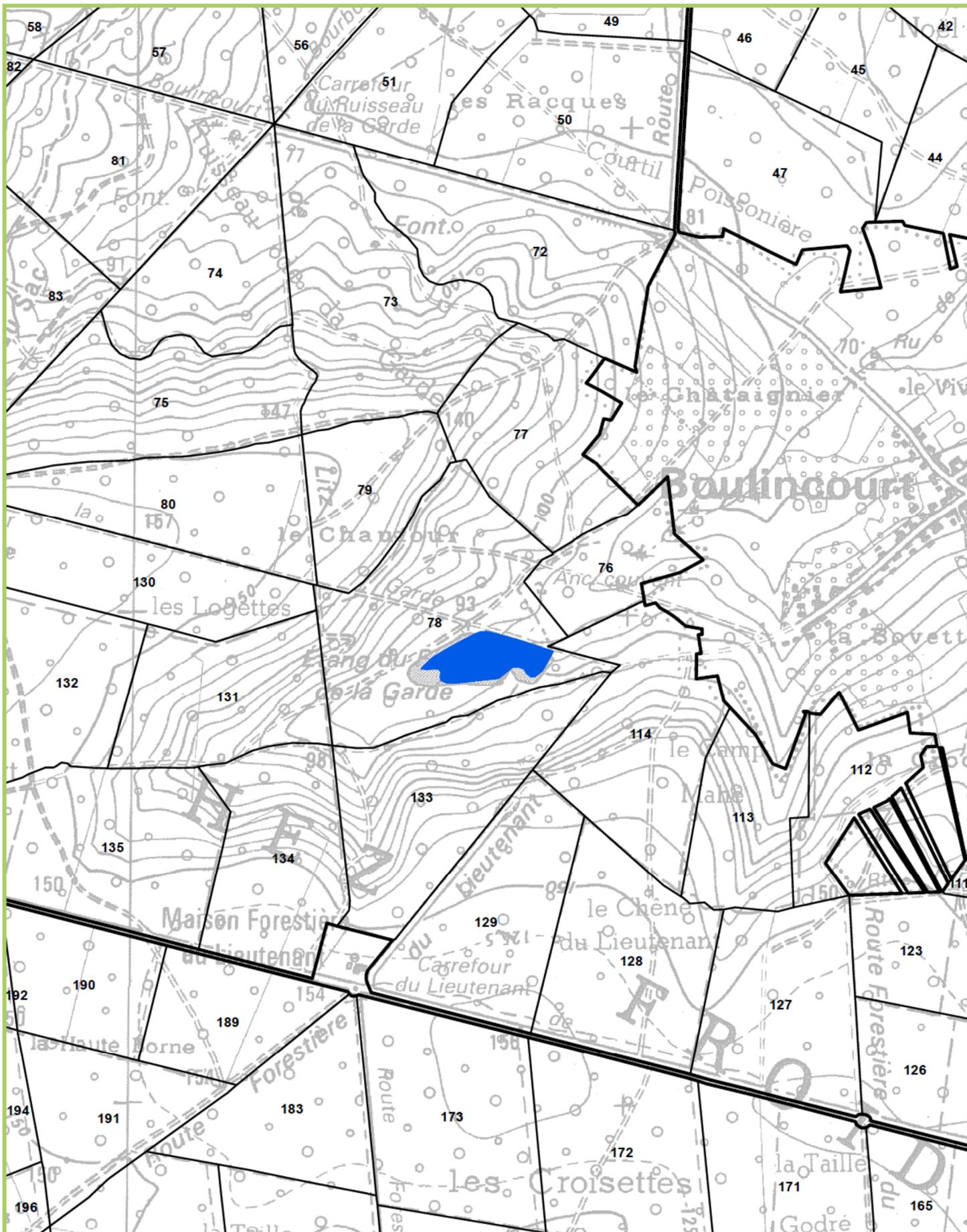
4. Documents contractuels de la location

- ✓ procès-verbal de la séance d'ouverture des plis
- ✓ cahier des clauses générales de la pêche en forêt domaniale
- ✓ bail de pêche signé (suite à la séance d'ouverture des plis) et fiche du lot
- ✓ plan du lot de pêche et autres documents désignées au bail

5. Obligations

Le preneur doit dans les vingt jours après la date de la réception du bail envoyé ou remis par l'ONF :

- ✓ signer le bail et le retourner à l'ONF;
- ✓ fournir un engagement de caution ou dépôt de garantie dès lors que le montant total du (des) loyer(s) du(s) par le locataire pour l'ensemble de ses lots de pêche est supérieur à 8000 euros.



Forêt domaniale de Etang du Fond de La Garde
Hez-Froidmont Surface : 1,8 ha



Légende

■ Etang du Fond de La Garde



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Picardie
 SIG - Compiègne Septembre 2017